



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

VU le code de l'éducation, articles D511-63 à 73

VU le décret n°2000-621 du 5-7-2000 modifiant le décret n°91-916 du 16 septembre 1991 relatif à la création des Conseils académiques de la vie lycéenne (BO n°4 du 13 juillet 2000)

VU le décret 2002-368 du 18 mars 2002 (BO n°14 du 4 avril 2002)

VU la circulaire n°2002-065 du 28 mars 2002 (BO n°14 du 4 avril 2002)

VU la circulaire n°2010-128 du 20-8-2010 (BO n°30 du 26 août 2010) sur la composition et le fonctionnement des instances de vie lycéenne

ARRETE du 13 novembre 2015
Modifiant l'arrêté du 2 décembre 2014

ARTICLE 1 : Le Conseil académique de la vie lycéenne est présidé par le Recteur. Il formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

ARTICLE 2 : Le Conseil académique de la vie lycéenne se compose au maximum de 40 membres dont la moitié au moins sont des lycéens ou des élèves des EREA.

ARTICLE 3 : La composition fixée par le Recteur est la suivante :

- le Recteur, Président
- 18 membres adultes nommés par le Recteur pour 3 ans à compter du 13 novembre 2015
 - ❖ Le proviseur vie scolaire, délégué académique à la vie lycéenne – **M. Antoine NEVES**
 - ❖ Un directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale – **Monsieur Jean-Marie RENAULT**, directeur académique du Doubs
 - ❖ Un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional établissement et vie scolaire – **M. Alain SEDILOT**
 - ❖ Un personnel d'information et d'orientation – **Mme Isabelle POYARD**, IEN-IO DSDEN 70
 - ❖ Un proviseur de lycée – **Mme Régine CRAPOIX**, LPO P-E Victor – Champagne
 - ❖ Un proviseur de lycée professionnel – **M. Jean-Pierre KOEPEL** - LP Condé – Besançon
 - ❖ Un enseignant – **M. Jean-Luc PROST**, LPO Lumière – Luxeuil-les-Bains



2/3

- ❖ Un référent de vie lycéenne – **Mme Peggy BAUDIN**, LGT Nodier – Dole
- ❖ La conseillère principale d'éducation vie scolaire – **Mme Christine MONNIN**
- ❖ Un personnel santé, social – **M. Philippe SICLET** – assistant social, conseiller technique du Recteur
- ❖ **M. le Préfet de Région ou son représentant**
- ❖ Un Conseiller Régional sur proposition du Président du Conseil Régional – **Mme Sylvie LAROCHE**, en tant que titulaire et **Mme Fanny GRANDVOINET**, en tant que suppléante
- ❖ Un représentant de la fédération de parents d'élèves PEEP – **Mme Corinne BENETRUY** en tant que titulaire et **Mme Karine MAILLE** en tant que suppléante
- ❖ Un représentant de la fédération de parents d'élèves FCPE – **Mme Laurence RINGENBACH**
- ❖ Un représentant du monde culturel, **Mme Claire CHADUC**, de la scène nationale de Besançon
- ❖ Un représentant du monde associatif, **Mme Nadine VIESTE**, Directrice territoriale des Céméa et coordinatrice du CAPE en Franche-Comté
- ❖ Un représentant de l'Université de Franche-Comté, **M. Thibaut STEINMETZ**, vice-président étudiant élu en tant que titulaire et **M. Aïman DILOU**, Vice Président délégué à la Vie Etudiante, en tant que suppléant
- ❖ Un représentant du CLEMI, **Mme Marie ADAM-NORMAND**, responsable académique

- Dix sept lycéens titulaires et huit lycéens suppléants, élus le 25.11.2014 :

Titulaires :

BLANCHARD Pauline
CAPUT Emma
CARREZ Clément
CREUX Benjamin
DEHMECHE Samuel
EGRAZ Charlie
FROSSARD Baptiste
JOUANNY Pol
KÉBÉ Marie
LEMANCEL Alexandre
MEILLON Grégory
PESEUX Elodie
PILLOT Romain
ROY Solène
TABOADA Elodie
TIMIN Samy
VENNE Camille

LPO Jules Haag, BESANCON
LPO Georges Colomb, LURE
LGT Gustave Courbet, BELFORT
LP Luxembourg, VESOUL
LGT Raoul Follereau, BELFORT
LPO Pré Saint Sauveur SAINT-CLAUDE
LP Toussaint Louverture, PONTARLIER
LGT Armand Peugeot, VALENTIGNEY
LPO Lumière, LUXEUIL-LES-BAINS
LP Le Corbusier, LONS-LE-SAUNIER
LP Les Huiselets, MONTBELIARD
LGT Louis Pergaud, BESANCON
LGT Charles Nodier, DOLE
LPO Jacques Duhamel, DOLE
LP Jouffroy d'Abbans, BAUME-LES-DAMES
LGT Louis Pasteur, BESANCON
LP Jules Ferry, DELLE



3/3

Suppléants :

VERDENET-THENOT Charlotte
PANISSET Lucie
HUBERT Manon
EL HADI Chaïma
DEMANGE Nicolas
GURY Louison
PECHIN Laura
BAGOT Océane

LPO Jacques Duhamel, DOLE
LPO Pré Saint Sauveur SAINT-CLAUDE
LPO Pré Saint Sauveur SAINT-CLAUDE
LPO Georges Colomb, LURE
LGT Raoul Follereau, BELFORT
LGT Gustave Courbet, BELFORT
LP Jules Ferry, DELLE
LP Jules Ferry, DELLE

ARTICLE 4 : Le Conseil académique de vie lycéenne se réunit, à l'initiative du Recteur, au moins trois fois par an.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de l'Académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 13 novembre 2015

Le Recteur,
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET